

Date de transmission de l'acte: 17/04/2024

Date de réception de l'AR: 17/04/2024

066-246600415-DE\_027\_2024-DE

AGED

Communauté de Communes  
**Roussillon Conflent**  
*Multiplions nos énergies*

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<b>OBJET :</b>  <b>COMMUNICATION DES AC PREVISIONNELLES 2024</b>	<b>Nombre de Conseillers : 38</b> <b>En exercice : 38</b> <b>Présents : 23</b> <b>Votants : 34</b> <b>Délib. n° 15 – 09/04/2024</b>
	Certifié exécutoire Transmis à la Sous Préfecture de Prades le Par porteur Publié le Notifié le

**L'an deux mille vingt-quatre, le 9 Avril**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de CORNEILLA LA RIVIERE (Espace Força Réal), sous la présidence de Marc BIANCHINI.

Date de la convocation : Jeudi 28 Mars 2024

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), COSTE Claude (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), GOMEZ Claude (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PROFFIT France (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean Claude (T), SURJUS Monique (T).

**Absents ayant donné pouvoir :** ALESSANDRIA Annabelle à BAPTISTE Florence (T), BURGHOFFER William (T) à AYMERICH Claude (T), DOMENECH Alain (T) à SOLERE Jean Claude (T), DRAGUÉ Céline (T) à MARTINEZ Marie (T), HARIBOU Ali (T) à OLIVE Robert (T) PAGES Caroline, (T) à BOURNIOLE Frédéric (T), POUDADE Danielle (T) à BIANCHINI Marc (T), SILVESTRE Joseph (T) à SOLER Gérard, TRAFI Pascal (T) à GARSAU Jacques (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T), PARILLA Jérôme à METLAINE Naïma (T).

**Absents excusés :** BOHER Monique (T), LECOINNET Jean Philippe (T), PETIT Vivien (T), VIDAL Sylvie (T).

BONMARTEL Jonathan a été nommé secrétaire de séance.

Date de transmission de l'acte: 17/04/2024

Date de réception de l'AR: 17/04/2024

VU le Code général des collectivités territoriales,

066-246600415-DE\_027\_2024-DE

Comme l'indique la réglementation en vigueur, le groupement est tenu de communiquer aux communes membres, avant le 15 février, le montant prévisionnel des attributions de compensation pour 2024 (1° du V de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts.)

À ce titre, il est rappelé les montants des attributions de compensation de 2024.

Commune	AC définitives 2024*
Bélesta	- €
Boule d'amont	- €
Bouleternère	- €
Casefabre	- €
Corbère les Cabanes	- €
Corbère le Château	- €
Corneilla	- €
Glorianes	- €
Ille sur Têt	- 77 053,22 €
Millas	- €
Montalba	- €
Néfiach	- €
Prunet et Belpuig	- €
Rodès	
Saint Féliu d'Amont	- €
Saint Michel de Llotès	- €
TOTAL	- 77 053,22 €

\*AC versées par les communes à l'EPCI.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
Le Conseil communautaire**

**ACTE** le montant des attributions de compensation prévisionnelles pour l'exercice 2024

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Corneilla la Rivière, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
Marc BIANCHINI**

